Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par courriel, tenue à l'hôtel de ville, au 374 route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 25 janvier 2023, à 19 :15 heures, à laquelle sont présents :

Présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère
		Dorine L. Marcoux, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Est également présente :
Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

2023-01-019 **RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-372 AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2023**

Il est proposé par Dorine L. Marcoux, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2023-372 ayant pour objet de fixer le taux des taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux de la municipalité pour l'année 2023.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune assistance.

2023-01-020 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19 : 20 heures.

Roberto Blondin, maire	Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »